

## ARRÊTÉ N° ARR2020 – 099

Département du Nord  
Arrondissement de Lille  
Canton de Croix



Le Maire de la ville de Wasquehal ;  
Vu la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;  
Vu le Code Pénal ;  
Vu l'article R610-5 ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Route et notamment les Articles R 411-3, R411-4 et R411-8, R417-10,  
Vu nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;  
**Considérant** les travaux d'extension et raccordement électrique par la société TNRV pour le compte d'Enedis

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1**

La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte avec circulation alternée par feux tricolores en cas de nécessité, au droit des travaux situés :

#### **Croisement de la rue Denis Papin et Rue de Croix**

#### **ARTICLE 2**

Le stationnement des véhicules de toute nature sera **interdit au droit des travaux.**

#### **ARTICLE 3**

La vitesse des véhicules de toute nature sera limitée à 30Km/h au droit des travaux.

#### **ARTICLE 4**

Les travaux seront réalisés à **partir du 20 Juillet pour une durée de 30 jours.**

#### **ARTICLE 5**

Les prescriptions de la métropole Européenne de Lille, précisées par l'accord technique préalable fixant les conditions d'exécution des travaux, reçu par vos services, seront respectées.

Les prescriptions seront applicables dès la mise en place des panneaux de signalisation, installés 48 heures avant la date des travaux par la société TNRV 8 rue de Cassel 59189 Steenbecque.

#### **ARTICLE 6**

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### **ARTICLE 7**

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix et Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de la M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA
- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- SDIS 59 – Groupement 2
- Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix

Wasquehal, le 06 Juillet 2020

**Stéphanie DUCRET**  
Maire de WASQUEHAL  
Conseillère Métropolitaine  
Conseillère Régionale

